

COVID-19

MESURES DE SECURITE POUR SE PROTEGER

ET PROTEGER LES AUTRES – MAJ 21 SEPTEMBRE 2020

Tout Public Accueilli

Nous vous remercions de respecter **scrupuleusement** les mesures de sécurité mises en place au sein d'INTERFORA IFAIP ; vous devez prendre soin de votre propre sécurité , de celle de vos collègues et alerter si vous constatez une dérive

MESURES DE PROTECTION GÉNÉRALES

- **LE PORT DU MASQUE DE PROTECTION est systématique sur tout le site d'INTERFORA IFAIP : dans les LOCAUX ET A L'EXTERIEUR (dès l'entrée dans l'enceinte du site).**

Le port de masques personnels est autorisé si ceux-ci sont homologués et correctement entretenus.
Les personnes devront sortir de l'enceinte du site pour pouvoir fumer.

- **GEL HYDRO-ALCOOLIQUE :**

- Un distributeur est disposé à l'accueil : toute personne rentrant dans les locaux doit **obligatoirement** se désinfecter les mains avec du gel.
- Des distributeurs sont également disposés à l'entrée des sanitaires et dans chaque salle de formation. L'eau et le savon sont aussi un bon moyen de nettoyage des mains.

- **LA FONTAINE À EAU, LES MACHINES A CAFE ET LES DISTRIBUTEURS EN LIBRE SERVICE** sont condamnés. **DES BOUTEILLES D'EAU INDIVIDUELLES** sont proposées à chaque stagiaire.

- **APRÈS USAGE, JETEZ MOUCHOIRS EN PAPIER ET MASQUES** dans les poubelles prévues spécifiquement à cet effet, et en aucun cas au sol ou dans les toilettes.

- **AFFICHAGE ET RAPPEL DES CONSIGNES ET DES GESTES BARRIERE** dans tous les espaces communs, salles de formation, bureaux et en début de formation (vidéos..).

- **APPLICATION DE LA PROCEDURE EN CAS D'APPARITION DE SYMPTOMES COVID** dans la journée.

MESURES DE PROTECTION POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

- **MARQUAGE AU SOL** permettant le respect de la distanciation dans tous les bâtiments et limitant le nombre de personnes présentes simultanément dans certains espaces.

- **CONTROLE D'ACCUEIL** évitant tout contact et tout transfert de document, et mise en place d'une vitre de protection à l'accueil. Les personnes accueillies devront venir **avec leur propre stylo et leurs EPI** nécessaires à la formation suivie.

- **INSTAURATION D'UN SENS DE LA CIRCULATION** dans tous les bâtiments pour l'accueil du personnel, des stagiaires, des apprentis, des élèves et de tous les visiteurs.

- **MAINTIEN DES PORTES DES ESPACES COMMUNS** en position ouverte.
- **MISE EN PLACE D'UN FORMALISME** marquant l'engagement des publics accueillis de ne pas être porteur de symptômes à l'arrivée (signature d'un document). Le personnel accueilli sur le site est invité à vérifier, quotidiennement, l'absence de fièvre et a pour consigne de ne pas venir sur le site en cas de température.

MESURES DE PROTECTION À L'INTÉRIEUR DES SALLES DE FORMATION ET DES ATELIERS

- **LES SALLES DE FORMATION** sont organisées afin de permettre une distanciation de 1,5 mètre entre chaque personne présente. Lors des déplacements à l'intérieur de ces salles, cette même distanciation devra être respectée. Les salles sont aérées plusieurs fois par jour (pauses, temps de déjeuner et fin de journée...).
- **ATELIERS** : la mesure de distanciation sociale doit être respectée dans la mesure du possible mais elle ne peut pas être systématique compte tenu des manipulations à réaliser sur les installations, par conséquent, **le port de la visière et du masque est OBLIGATOIRE PENDANT TOUTE LA DUREE DU TP ; le port des gants et des autres EPI nécessaires à la bonne pratique du TP demeure obligatoire.**
- **L'ACCÈS AUX BUREAUX ADMINISTRATIFS** est interdit au public et il est demandé de ne pas rester près de l'hôtesse d'accueil malgré les mesures de séparation physique mises en place.
- **MESURES DE PROTECTION À L'OCCASION DES PAUSES INTERMÉDIAIRES ET DÉJEUNERS :**
 - LES PAUSES ne sont pas autorisées dans les espaces communs. Elles peuvent être faites dans les salles de formation ou à l'extérieur des locaux en respectant la distanciation sociale et les gestes barrière et dans les zones autorisées qui seront indiquées par le formateur.
 - LE DÉJEUNER devra être pris soit dans une salle, soit à l'extérieur du site, l'espace repas / machine à café étant condamné...
 - UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA SOLUTION HYDROALCOOLIQUE à chaque **entrée et sortie** de salle de formation / atelier / salle de réunion.

MESURES DE PROTECTION JOURNALIÈRES

- **TOUTES LES POIGNÉES** des portes, interrupteurs, sont nettoyés régulièrement et avec une fréquence augmentée.
- **LES LOCAUX ET LES SALLES DE FORMATION** sont désinfectés chaque jour.
- **LES ESPACES TOILETTES (toilettes, lavabos)** sont désinfectés régulièrement : ils ne sont accessibles qu'à une seule personne à la fois.

Toute personne refusant de respecter les consignes (lavage des mains, respect des distances, port du masque...) sera exclue de notre site.